



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 janvier à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 21/01/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine
SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC.
Absente : Anne-Marie TORE
Excusés :
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

**Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FOND DE CONCOURS POUR LA
GESTION DES EAUX PLUVIALES 7 CH DES COMBES**

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de sa compétence, doit procéder au renouvellement du réseau d'assainissement et à la mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales 7 chemin des Combes. Pour ce dernier, un fonds de concours est demandé à la commune. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
6 000.00 €	-	6 000.00 €	3 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche, signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 28/01/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Serge ABOULIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, representing the name Serge Aboulin.